



Fédération Française de Football / Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football

**UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**

**SECTION REGIONALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

JO 14.03.74 / N° W712000291

Agrément Jeunesse et Sports : 71S9.02

Siren/Siret N°495 062 374 000 14

Crédit Mutuel Montchanin : 00020041701

[unaf.bourgogne.franchecomte@gmail.com](mailto:unaf.bourgogne.franchecomte@gmail.com)

## **COMITE DIRECTEUR du Vendredi 6 juillet 2018 à 19H15 à DIJON**

### **PV N°4-2017/2018**

#### **Membres présents, excusés**

##### **Présents :**

MM. Laurent BOLLET, Gérard GEORGES, Thierry THIOURT, Mostafa TARBOUNI, Guillaume COULON, Emmanuel DURAND, Alain SCARAMAZZA, Sébastien NICOLET, Gwenaël MARTIN, Thierry GRODET, Maxim PLAT.

##### **Excusés :**

MME Pascale SALMON,

MM. Régis CHAMPET, Stéphane BONARDOT, Sophian SAOULI, Pierre NUNES Guillaume COULON, Benoît MORELIERE, Roger PERRAULT, Léo BOURGIN, Aurélien CHATON, Aurélien GERAULT.

##### **Invité :**

Malik ZELFA KALAA.

#### **Accueil des participants**

#### **Carnets**

- Félicitations à Clément TURPIN pour son brillant parcours en coupe du Monde.

- Meilleurs vœux de rétablissement à M. Daniel FONTENIAUD, président de la ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

#### **Approbation du PV n°2 2017/2018**

Le procès verbal n°2-2017/2018, de la réunion du 01/11/2017, est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour Section Régionale**

#### **Adhésions 2018/2019 (+ cadeau)**

M. Gérard Georges présente le projet aux présents. Le cadeau à destination de tous les adhérents devrait être une serviette floquée UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

En charge du dossier, il se rapprochera de divers fournisseurs afin d'obtenir une offre qui soit intéressante pour notre association.

Pour sa part, M. Alain SCARAMAZZA, trésorier, indique qu'un tel projet est parfaitement viable et réalisable.

En complément de cette discussion portant sur le cadeau pour les adhérents 2018/2019, Gérard GEORGES présente un premier état des lieux des adhésions et des commandes UNAF auprès du fournisseur Sport Comm. A ce jour, l'opération est déjà un succès puisque de nombreux arbitres du territoire burgo-comtois ont passé commande auprès de ce partenaire privilégié.

Laurent BOLLET martèle que la bonne santé de l'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE passe nécessairement par une adhésion massive des arbitres en activité, et ce quel que soit leur district d'appartenance. Il invite toutes les Sections Départementales de notre Ligue à redoubler d'efforts pour atteindre un objectif raisonnable de 600 adhérents en 2019.

Prochainement, une relance sera assurée par chaque SD au sein de son territoire.

## Retour sur la réunion LBFC / CRA / UNAF du 8 juin

Personnes présentes :

Au titre de l'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

- Laurent BOLLET, président ;
- Stéphane BONARDOT, président-délégué.

Au titre de la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

- Thierry WANIART, 1er vice-président ;
- Gérard GEORGES, représentant des arbitres.

Au titre de la Commission Régionale d'Arbitrage :

- Laurent KLIMCZAK, président ;
- Didier VINCENT, vice-président.

### Accueil par l'UNAF BFC

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE remercie les représentants de la ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE et de la CRA d'avoir répondu présent pour participer à cette réunion annuelle d'échanges sur la vie de l'arbitrage burgo-comtois au sens large.

### Mot d'introduction de Thierry WANIART, 1er vice-président de la ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Thierry WANIART remercie l'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE pour son invitation. Il excuse Daniel FONTENIAUD, président de la Ligue, dont l'état de santé ne lui permet pas d'être présent ce jour. Toutes les personnes présentes manifestent, en leurs noms et qualités, leur soutien amical et total à Daniel FONTENIAUD et souhaitent que son état de santé lui permette rapidement de reprendre ses activités ; Thierry WANIART transmettra à Daniel FONTENIAUD ces pensées chaleureuses.

Saison 2017-2018 : point sur l'arbitrage burgo-comtois à l'issue de la première saison post-fusion.

Thierry WANIART se réjouit de la qualité de l'arbitrage burgo-comtois. En effet, à l'issue de cette première saison post-fusion entre les anciennes ligues de Bourgogne et de Franche-Comté, il est important de noter que l'arbitrage burgo-comtois se porte bien. Cette bonne santé se traduit, tout d'abord, par les belles saisons réalisées par les arbitres fédéraux : Clément TURPIN à la Coupe du Monde 2018 après une magnifique saison nationale et internationale, Huseyin OCAK, arbitre assistant de la finale de la Coupe de France, Florence GUILLEMIN promue au sein du groupe Elite des arbitres féminines FIFA, désignée notamment pour diriger la finale de la Coupe de France féminines, Céline BAGROWSKI désignée comme assistante lors de la finale de la Coupe de France féminines, Alexandre PERREAU-NIEL et Pierre GAILLOUSTE maintenus en Ligue 2, Antoine VALNET promu en National, Alexandre MERCIER et Joachim CAFFE maintenus en F4, Camille CHEVALLIER, Corentin SIMON et Pierre HUERTAS nommés Jeunes arbitres de la Fédération, ce dernier ayant participé aux championnats du monde scolaire de futsal, disputés en Israël. Ces belles saisons ne peuvent que « tirer vers le haut » les arbitres en activité, favoriser leur fidélisation et favoriser leur recrutement.

Elle se traduit ensuite par des arbitres de ligue qui ont répondu présent face au défi que constituait cette première saison d'après fusion, avec un nouveau fonctionnement à intégrer.

Laurent KLIMCZAK et Didier VINCENT confirment que, globalement, cette première saison s'est bien déroulée ; elle a nécessité des ajustements au cours de la saison, notamment sur la question du fonctionnement des désignations d'une part, sur la question du budget de la CRA d'autre part (notamment pour la partie indemnisation des observateurs). La saison à venir va voir la mise en œuvre de quelques modifications qui devraient permettre de fluidifier encore les différentes procédures et les décisions que la CRA et l'ETRA seront amenées à prendre.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE indique qu'elle a été destinataire d'un certain nombre de retours d'expérience de la part des arbitres, tout au long de la saison, avec une pointe au cours des mois de septembre à novembre. Ces remontées d'information ont principalement concerné les désignations :

- « On ne tourne pas assez », remarque émanant des arbitres, notamment R3 ;
- « On fait trop de kilomètres », remarque émanant des arbitres assistants, notamment AAR2.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE ajoute que ces témoignages apparaissent logiques au regard de l'organisation mise en place et nouvelle pour tout le monde ; elle indique également que la diminution, au fil de la saison, de l'occurrence de ces remarques est la conséquence d'une amélioration continue.

Laurent KLIMCZAK et Didier VINCENT indiquent que, sur la base de cette première saison, les effectifs seront ajustés pour la saison 2018-2019, notamment pour tenir compte de l'évolution des championnats (réduction du nombre de poules de niveau R3).

Saison 2018-2019 : effectifs régionaux

Laurent KLIMCZAK indique que les effectifs régionaux, par niveau de compétition, seront entérinés lors de la CRA du 09/06/2018 ; la proposition qui sera présentée aux membres CRA est issue d'un travail étroit et interactif entre les personnes en charge des désignations, tenant compte par exemple, de la diminution du nombre de poules de niveau R3.

Laurent KLIMCZAK et Didier VINCENT précisent que la répartition des arbitres par groupes au sein de leur catégorie va s'effectuer par tirage au sort intégral ; celui-ci aura lieu le 29/06/2018, après validation du résultat de l'examen théorique d'arbitre de ligue.

Saison 2018-2019 : indemnisation des arbitres et des assistants

Thierry WANIART indique que, sur demande de la CRA, le Conseil d'administration de la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE va proposer à cette dernière la mise en œuvre, dès le début de la saison 2018-2019, d'un nouveau mode d'indemnisation kilométrique des arbitres ; le principe, s'il était validé par la CRA serait le suivant :

- Un trio arbitral disposerait d'un potentiel de kilomètres :
  - o Par rencontre ;
  - o Dont la valeur dépendrait du niveau de compétition ;
  - o A répartir entre les 3 officiels ce qui fait, de facto, disparaître la limite des 60 kms appliquée aux assistants.
- Ce potentiel de kilomètres sera géré et suivi, journée par journée, afin que la valeur fixée soit respectée sur la saison à l'échelle de toutes les rencontres.
- Pour les arbitres assistants désignés par les districts (cela concerne les rencontres R2 et R3), le nombre de kilomètres sera limité à 100 kms aller-retour par arbitre assistant (cela ne concernera que ceux qui ne seront pas désignés comme arbitre du match de lever de rideau).

A titre d'exemple, basé sur des nombres volontairement sans rapport avec ce qui sera mis en œuvre :

- Niveau de compétition : R1
- Valeur du potentiel de kilomètres par rencontre : 2000 kms aller-retour
- Nombre de rencontres total sur une saison :  $2 \times 22 \times 6 = 264$
- Nombre total de kilomètres à disposition des désignations sur la saison :  $264 \times 2000 = 528\ 000$

km

- Rencontre 1 de la journée 1 :
  - o Kilomètres réels de l'arbitre désigné : 850 kms aller-retour
  - o Kilomètres réels de l'arbitre assistant 1 désigné : 550 kms aller-retour
  - o Kilomètres réels de l'arbitre assistant 2 désigné : 800 kms aller-retour
  - o Kilomètres du trio : 2200 kms aller retour > 2000 kms cible ; les désignations pour les autres rencontres de la journée 1 devront donc permettre de « rattraper » ce dépassement, etc.

Laurent KLIMCZAK et Didier VINCENT indiquent que la CRA va étudier finement la proposition chiffrée qui lui sera présentée par la ligue lors de la réunion de la CRA du 09/06/2018.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE indique que ce système de péréquation, sur une saison et par niveau de compétition des indemnités kilométriques peut constituer une avancée, notamment au bénéfice des arbitres assistants. L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE espère que les potentiels de kilomètres par rencontre et par niveau de compétition tiendront compte des spécificités géographiques du territoire burgo-comtois.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE propose que la mise en œuvre de ce principe, s'il était validé par la CRA, fasse l'objet, par exemple début décembre 2018, d'une réunion d'échange dans le cadre d'une première évaluation.

Saison 2018-2019 : désignations, constitution de duos

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE précise que plusieurs arbitres et assistants ont manifesté le souhait que soit de nouveau rendu possible, à partir de la saison 2018-2019, la possibilité de constituer des duos,

ceci notamment pour permettre à des arbitres assistants de ne pas être pénalisés par la limite kilométrique (120 kms aller-retour).

Si le système de mutualisation évoqué ci-dessus était mis en œuvre, il apporterait une réponse positive au souhait des arbitres assistants, tout en n'obérant pas la possibilité de désignations de duos. Didier VINCENT et Gérard GEORGES indiquent que, dans la mesure du possible, les désignations en duos pourront être effectuées ; ils rappellent toutefois que le caractère systématique ne peut pas être garanti, compte-tenu, par exemple des obligations liées aux observations ou encore au respect du potentiel kilométrique.

Saison 2018-2019 : indemnisation des observateurs

Laurent KLIMCZAK indique que, sur ce sujet, le budget prévisionnel sera calculé sur la base :

- Des effectifs théoriques d'arbitres pour la saison 2018-2019 (Re, R1, R2, R3, AAR1, AAR2, jeunes arbitres, candidats, féminines) ;
- Du nombre total d'observations à réaliser tenant compte de ces effectifs ;
- D'un nombre de kilomètres moyens parcourus par les observateurs de 160 kms aller-retour (moyenne observée sur la saison 2017-2018).

Laurent KLIMCZAK indique également que la CRA va, autant que possible (compte-tenu des compétences, des disponibilités et des souhaits des uns et des autres), affecter les observateurs en fonction de leur localisation géographique. Par exemple, un observateur résidant au centre d'un périmètre comportant de nombreuses équipes de niveau R2 et aucune équipe de R1 sera préférentiellement affecté à cette catégorie R2 plutôt que R1 ou R3 ou autre.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE indique que ce mode de fonctionnement ne peut que satisfaire les différentes parties prenantes.

Saison 2018-2019 : horaires des levers de rideau

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE rappelle ici la demande formulée en juin 2017 de voir les matches de lever de rideau débiter aux horaires suivants :

- 12H pour un match principal débutant à 14H30 ;
- 12H30 pour un match principal débutant à 15H.

Thierry WANIART rappelle que l'horaire des levers de rideau est fixé par les district ; aussi il suggère que la CRA fasse part de cette demande aux CDA et aux présidents de district.

L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE indique que, pour sa part, elle mobilisera ses sections départementales afin qu'elle sollicitent, elles aussi, les présidents de district et les CDA.

Saisons 2017-2018 et 2018-2019 : actions UNAF

Au cours de la saison 2017-2018 :

- L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE a concentré ses actions à destination des arbitres de l'ancienne ligue de Franche-Comté. Cela s'est traduit par la naissance d'une section départementale UNAF70 qui compte 21 adhérents.
- Comme convenu à la fin de la saison 2016-2017, l'UNAF a tenté, à plusieurs reprises, de rencontrer les responsables de l'AFAF, sans succès, faute de réponse.

Pour la saison 2018-2019 :

- L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE va intensifier ses actions afin, notamment, qu'aucun arbitre en activité soit sans affiliation à une association. Le but est que chaque arbitre dispose de la protection juridique réactive et efficace de l'UNAF.

**Rassemblement des arbitres de ligue du 1/9 et observateurs ligue du 2/9**

- L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE va équiper les observateurs d'une tablette (outil de formation pour les entretiens d'après-match) ; la remise s'effectuera lors du stage de rentrée de septembre 2018.

L'association prendra part à cette manifestation de premier plan qui permettra au président de Section Régionale, Laurent BOLLET, ainsi qu'aux membres du comité directeur de l'UNAF, d'entrer en contact avec tous les arbitres et ainsi écouter leurs attentes pour la saison à venir.

### **Challenge Louis TEREYGEOL**

Aurélien GERAULT aura cette saison la charge de diriger la délégation burgo-comtoise. A cet égard, il invite tous les présidents de SD à lancer un appel officiel à leurs jeunes adhérent(e)s, pour que tous les volontaires puissent intégrer l'équipe de jeunes joueurs et joueuses qui disputera l'édition 2018/2019 de ce tournoi d'envergure nationale. Pour rappel, cette année, il se déroulera dans la ligue Grand Est et opposera des unafistes venus des quatre coins de la France.

### **Protection juridique**

Convention avec le Procureur général de Besançon :

Laurent BOLLET souhaite qu'à partir de la saison prochaine, une convention soit passée avec le parquet de Besançon pour plus d'efficacité et de célérité dans le traitement d'affaires regardant des arbitres agressés.

A cet égard, L'UNAF BOURGOGNE FRANCHE COMTE va une nouvelle fois se rapprocher du parquet de Paris, pour qu'à Sens notamment, les affaires visant des officiels malmenés soient prises très au sérieux. Laurent BOLLET ne manquera pas d'alerter les instances à ce sujet.

### **UNAF Saône-et-Loire**

En clôture de cette réunion de section régionale, Emmanuel DURAND, co-président de la nouvelle SD de Saône-et-Loire, revient sur les contours qu'a pris la fusion des deux ex sections départementales dans le 71 (à savoir la SD Pays Saônois et SD du Pays minier).

Depuis le 8 juin 2018, les 2 Sections Départementales ont laissé leur place à une nouvelle entité qui unit tous les unafistes du département...

Le territoire de Saône-et-Loire étant particulièrement vaste, et pour plus de proximité avec les adhérents, l'UNAF a choisi d'opter pour le mode de fonctionnement suivant :

2 secteurs (Loire et Saône) seront opérationnels. Chaque secteur aura toute la liberté voulue pour organiser et gérer des manifestations à destination des adhérents. La vie locale des 2 anciennes SD ne sera donc en rien altérée.

En revanche, l'organisation de la SD répondra bien aux attentes de la loi NOTRe et permettra au comité directeur départemental de mener des actions à l'échelle du département.

### **Questions diverses**

Thierry GRODET : demande si l'affaire concernant Damien ROUGINEAT compte de nouveaux éléments. Le président de Section Régionale apporte une réponse détaillée au président de la SD89.

Mostafa TARBOUNI : Mostafa, président de la SD58 (Nièvre), informe les membres présents que le futsal UNAF inter-SD sera reconduit la saison prochaine.

Malik ZELFA KALAA : s'interroge au sujet de l'existence potentielle d'une assurance visant à protéger les officiels en cas de blessure dans le cadre de leur activité arbitrale. Laurent BOLLET signale qu'il se renseignera auprès de différents organismes et donnera suite à la demande de Malik.

Aucune autre question diverse n'étant posée, l'ordre du jour étant épuisé, Laurent BOLLET déclare la réunion de Section Régionale terminée.

Le Président,  
Laurent BOLLET.

Le Secrétaire Général,  
Gérard GEORGES.